



Politique de déclaration d'incidences négatives

Politique de déclaration d'incidences négatives

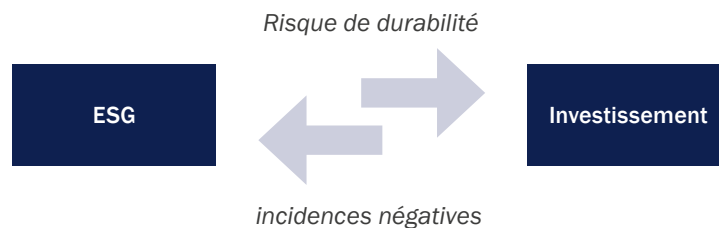
1. Périmètre de ce document

Ce document couvre l'entité Rothschild Martin Maurel (ci-après "RMM").

2. Objectif de ce document

Ce document a pour vocation de présenter la manière dont les politiques de RMM prennent en compte les principales incidences négatives des décisions et conseils d'investissement sur les facteurs de durabilité.

3. Définition d'incidence négative et nécessité d'avoir des politiques qui couvrent ces incidences



Les risques ESG se décomposent en deux sous-risques, intimement liés :

- Le risque de durabilité se manifeste dès lors qu'il existe un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement (risque financier) ;
- Les incidences négatives en matière de durabilité correspondent, quant à elles, aux impacts négatifs des décisions d'investissement d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance (risque non-financier).

3.2 L'importance de l'évaluation de l'impact des incidences négatives dans la démarche d'investisseur responsable de RMM

RMM est soucieux de son impact sur l'environnement, les facteurs sociaux et les droits de l'homme et intègre l'évaluation des impacts des incidences négatives. Notre démarche d'investisseur responsable s'exprime notamment à travers :

- Le travail de sélection de titres vifs et de fonds en portefeuille sur la base de leurs performances ESG en parallèle de l'étude de leurs performances financières,
- Et via la mise en œuvre d'une politique d'engagement - en lien avec les équipes de notre entité Asset Management - auprès des sociétés et le dialogue sur les thématiques ESG avec les sociétés de gestion (d'actifs cotés et/ou non cotés) avec lesquelles nous travaillons

3.3 Une gouvernance au sein de RMM Europe afin de suivre les enjeux liés aux incidences négatives

L'analyse des incidences négatives est adressée de manière transverse et mobilise plusieurs équipes de RMM :

- 3 relais Investissement Responsable Seniors (IR) qui participent au Comité Investissement Responsable Groupe et sont impliqués dans les groupes de travail dédiés à l'intégration ESG. Ils assurent une coordination avec l'équipe IR Groupe et diffusent les bonnes pratiques au sein de Rothschild Martin Maurel.
- **Les relais IR locaux** : Rothschild Martin Maurel compte plusieurs relais Investissement Responsable au sein des différents bureaux locaux (Paris, Bruxelles, Marseille, Lyon et Monaco).
- Les équipes de gestion
- L'équipe conformité et de contrôle interne via la mise en œuvre d'un dispositif robuste de conformité et de contrôle interne (notamment élaboration de cartographie des risques, mise en place de contrôles adaptés aux risques identifiés, rédaction et implémentation de procédures).

4. Informations sur les politiques relatives au recensement et à la hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de durabilité et les indicateurs y afférents

Les principales incidences négatives en matière de durabilité et les indicateurs y afférents sont définis au sein des politiques et documents suivants :

- La politique ESG générale de RMM ;
- La politique d'exclusion relative au secteur du charbon thermique qui s'inscrit dans le calendrier international de sortie progressive du charbon, dont des échéances claires ont été fixées à 2030 pour l'Europe et l'OCDE, et à 2040 pour le reste du monde ;
- La politique d'exclusion relative au respect de principes fondamentaux ;
- La politique d'engagement de RMM ;

A ce jour, la mesure des principales incidences négatives pour les actifs cotés et fonds d'actifs liquides se fait en utilisant la base de données MSCI ESG Research, les informations émanant directement des entreprises, l'utilisation de bases de données open source et les informations obtenues lors des échanges avec nos partenaires.

4.1 Description des principales étapes de l'évaluation des incidences négatives en matière de durabilité et des mesures prises/prévues à cet égard

L'évaluation et le suivi des principales incidences négatives sont réalisés à travers :

1. L'intégration des critères ESG dans les process d'investissement de RMM via
 - o L'étude du profil ESG des sous-jacents :
 - Des sociétés dans lesquelles nous investissons en direct (politique RSE / ambitions environnementales / controverses, etc.)
 - Et également des sociétés de gestion partenaires dans le cadre d'un investissement dans un fonds (process d'investissement responsable mis en œuvre, signataire des UN PRIs, outils, effectifs...) en complément de l'étude des caractéristiques ESG du fond sélectionné (exclusion additionnelle, catégorie thématique spécifiques, labels, ...)
 - o Le pilotage et le suivi du profil ESG des investissements ;
 - o Le suivi de l'intensité carbone des portefeuilles sur certaines typologies d'actifs (ex : mandat « 4Change ») ;
2. La démarche d'engagement mise en œuvre y compris la politique de vote concernant certains mandats.

4.1.1 L'intégration des critères ESG dans les process d'investissement de RMM :

- (i) Le cadre d'exclusions mis en œuvre au sein de RMM limite l'exposition à certaines incidences négatives environnementales, sociales et de gouvernance :

Des principes d'investissement Groupe relatifs au charbon thermique

1. Nous ne prêterons plus ni n'investirons plus dans des sociétés impliquées dans des projets de développement de nouvelles mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon ;
2. Aucun investissement ne sera plus réalisé et aucun nouveau financement ne sera accordé à des entreprises dont :
 - Plus de 30% du chiffre d'affaires provient des activités liées au charbon thermique ;
 - Plus de 30% du mix énergétique (par MWh généré) repose sur le charbon ;
3. Aucun investissement ne sera plus réalisé et aucun nouveau financement ne sera accordé à des entreprises dont :
 - La production annuelle de charbon thermique dépasse 20 MT par an ;
 - Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 10 GW ;

Ces seuils et seront réexaminés en 2021.

Lorsque les entreprises ne sont pas impliquées dans des projets de développement de nouvelles capacités de charbon thermique mais sont directement exposées au charbon thermique au-delà des seuils définis ci-dessus :

- Nous entamerons une démarche d'engagement avec les entreprises pour échanger sur leur exposition au charbon ;
- Au cas par cas, nous continuerons à soutenir financièrement les entreprises qui mettent en œuvre une stratégie de sortie du charbon ;
- Nous cesserons d'investir ou de prêter aux entreprises qui, à la suite de notre engagement, ne mettent pas en œuvre une stratégie de sortie du charbon.

Lorsque nous n'investissons pas directement dans des entreprises mais plutôt dans des fonds de tiers ou des fonds de fonds, la mise en œuvre de ces principes est plus complexe. Dès lors :

- Nous intégrerons dans notre processus de sélection des fonds, l'analyse des principes mis en œuvre par les gestionnaires de fonds tiers en matière d'investissement dans le charbon
- Nous reverrons spécifiquement nos allocations dans les fonds de tiers pour lesquels le/s gestionnaire/s n'a/ont pas établi de stratégie de sortie du charbon.

De manière générale, nous pensons qu'un dialogue actif avec les entreprises quant à leur exposition au charbon thermique peut les encourager à améliorer leurs connaissances des risques climatiques et à prendre des mesures pour réduire leurs impacts environnementaux.

Politique d'exclusion Groupe relative aux principes fondamentaux

La politique d'exclusion concerne les investissements que nous faisons pour compte propre ou pour le compte de clients dans des entreprises.

Nous pouvons exclure les entreprises directement exposées aux éléments suivants :

- Graves violations des droits de l'homme ;
- Graves violations des droits des individus dans des situations de guerre ou de conflit ;
- Graves dommages environnementaux, notamment des émissions inacceptables de gaz à effet de serre ;
- Cas grave de corruption ;
- Autres violations particulièrement graves des normes éthiques fondamentales telles que identifiées par des sources tierces crédibles.

Elle s'applique à nos différentes opportunités d'investissement au sein de la banque privée:

- Mandats de gestion classiques (critères ESG intégrés à l'ensemble des mandats de gestion RMM selon des modalités différenciées en fonction de l'objectif de nos clients) ;
- Mandats thématiques (le mandat Thématique 100% Actions, intègre dans son allocation des thèmes alignés avec les enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance, tels que par exemple la transition écologique) ;
- Mandats 4Change (l'intégration des critères ESG est ici priorisée et renforcée dans la prise de décision d'investissement) ;
- Investissements non cotés (une équipe dédiée sélectionne pour nos clients des fonds internes - via Rothschild & Co Merchant Banking - et externes de qualité. Nous intégrons des critères ESG dans notre process de sélection de fonds) ;
- Produits structurés.

Pour la gestion conseillée, Il convient de souligner que contrairement à un mandat de gestion classique, les choix de gestion exprimés par nos clients primeront sur le respect de notre politique interne ESG.

(ii) Le pilotage de la note des portefeuilles d'actifs financiers cotés joue à la fois le rôle d'indicateur de risque ESG et d'outil au service de l'évaluation des incidences négatives des investissements

RMM suit activement la note ESG de ses portefeuilles. Les équipes d'investissement, de suivi des risques et conformité disposent d'accès à la recherche pour mettre en œuvre une gestion et un suivi efficace.

L'outil de notation ESG interne s'appuie sur le référentiel de notation externe de **MSCI ESG Research**.

La notation de MSCI ESG Research repose sur la matérialité des enjeux ESG ; ce qui est en ligne avec notre volonté d'intégrer les enjeux ESG dans nos analyses de convexité.

La recherche MSCI ESG Research s'appuie sur des données publiques, notamment :

- Des données macroéconomiques et sectorielles publiées par des Etats, des ONG, et des établissements universitaires,
- Des données émanant des publications des sociétés étudiées : rapports annuels, rapports RSE, etc.

Pour chaque enjeu ESG clef identifié (entre 3 et 8 selon l'industrie) par secteur :

- MSCI ESG Research évalue l'exposition de la société étudiée au risque envisagé et les politiques et actions mises en œuvre pour l'encadrer ;
- De la même manière, s'il s'agit d'une opportunité, au sein du secteur considéré, MSCI ESG Research étudie l'exposition de la société à l'opportunité envisagée et les initiatives mises en place pour l'adresser.

L'étude des politiques mises en œuvre intègre notamment l'encadrement des externalités négatives pour certains secteurs

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class », telle que définie ci-après :

- Les notes définies sur chaque enjeu clef sont sommées et pondérées en fonction de leur importance au sein du secteur considéré afin d'obtenir une note générale absolue (de 0 à 10).
- Les analystes de MSCI ESG Research procèdent ensuite à une distribution des notes au sein des secteurs étudiés (de CCC à AAA). Les notations ainsi obtenues sont relatives au sein de chaque secteur couvert.

La méthodologie de notation Best-in-class permet d'identifier les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Dans leurs travaux de notation, les analystes MSCI ESG Research intègrent les éventuelles controverses auxquelles sont exposées les sociétés. Les notes ESG, revues à minima annuellement, peuvent être révisées de manière ad hoc pour intégrer une controverse.

(iii) La prise en compte des incidences négatives au travers de notre processus de décision (pour les actifs financiers cotés)

Les critères ESG font désormais partie intégrante de notre procès d'investissement et sont ainsi pris en compte dans la gestion de l'ensemble des mandats gérés au sein de RMM.

Ils sont pleinement intégrés lors de la sélection des supports d'investissements, après la phase de décision de l'allocation d'actifs stratégique de nos portefeuilles, et parallèlement à notre analyse des fondamentaux financiers.

Dans le cadre de l'introduction d'un nouveau titre en portefeuilles, un travail d'analyse est réalisé au préalable tant sur les critères financiers qu'ESG avant d'être exposé lors du Comité de gestion hebdomadaire de RMM. Concernant le volet ESG, lorsque la note fournie pour ce titre par notre partenaire MSCI ESG Research n'apparaît pas suffisante, en absolue ou en relatif par rapport à ses pairs, où que la dynamique d'évolution apparaît défavorable, l'investissement est exclu.

Les mandats thématiques et « 4Change », dont le niveau d'intégration des critères ESG est supérieur, font l'objet de comité de gestion ad hoc.

(iv) La prise en compte des incidences négatives au travers de notre processus de décision (pour actifs les actifs financiers non cotés)

Pour cette classe d'actifs, nos revues annuelles vont intégrer progressivement le suivi des principales incidences négatives des sous-jacents sélectionnés grâce à la généralisation d'indicateurs communs au sein de la profession.

4.1.2 La politique d'engagement de RMM repose sur quatre piliers :

- Notre adhésion à des Initiatives relatives à l'investissement responsable au niveau du Groupe R&Co (Carbon Disclosure Project, Task Force on Climate Disclosure, Commission Climat FBF, etc...);
- Adhésion à des initiatives de promotion de l'investissement responsable et d'engagement collaboratif
 - o UNPRI, Climate 100+, etc...
 - o Cercle Robeco pour une banque privée durable est une initiative de place sur le marché français. Lancée en janvier 2020 en collaboration avec certains membres emblématiques de la communauté des banquiers privés en France, ce projet est un 'call to action' pour aller plus loin ensemble et davantage intégrer les enjeux de durabilité au sein de la Banque Privée
- Nous travaillons en coordination avec Rothschild & Co Asset Management afin de favoriser la mise en place de bonnes pratiques et inscrire l'action des entreprises et des sociétés de gestion partenaires dans une trajectoire positive d'intégration des enjeux de durabilité. Notre objectif est de sensibiliser et encourager l'amélioration des pratiques responsables des entreprises et sociétés de gestion partenaires afin que, tous ensemble, nous participions à l'adaptation de notre modèle économique aux enjeux sociaux et environnementaux auxquels nous faisons face. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la politique d'engagement de Rothschild & Co Asset Management EU en suivant le lien suivant : <https://am.fr.rothschildandco.com/stock/lib/ESG/20210215-Politique%20engagement-FEV-2021.pdf>
- Une promotion active en faveur de l'investissement durable
 - o Via des Podcasts et vidéos ESG ;
 - o Via des conférences ESG (promotion de pratiques RSE innovantes, promotion de l'investissement responsable via des événements clients) ;
 - o Via des publications (disponibles sur notre site internet et notre page LinkedIn).

Concernant la gestion conseillée, celle-ci suivra par défaut les process de suivi de incidences négatives, sauf recommandations spécifiques du client.